

Pièces à fournir pour une demande de licence

1. Copie de pièce d'identité
2. Nom du Responsable
3. Agrément de commerce
4. Capital de l'entreprise
5. Liste des actionnaires
6. Répartition du capital
7. Schéma complet du réseau de télécommunication avec toutes les caractéristiques techniques
8. Plan de déploiement
9. Niveaux de qualité de services
10. Caractéristiques technique du système d'information.
11. Copie du reçu de paiement des frais de dossier

PROCEDURE D'OBTENTION D'UNE LICENCE NON SOUMIS A APPEL A CANDIDATURES

Etape n°1 : Dépôt du dossier comprenant les pièces énumérées ci-dessus au cabinet du Président du Conseil de Régulation au deuxième étage, après paiement des frais de dossier à la *Direction du Budget et de la Solde*.

Etape n° 2 : Expédition du dossier à la Direction Générale de la Documentation pour enquête de moralité et au Centre de Contrôle des Fréquences pour analyse des caractéristiques des équipements.

Etape n°3 : En cas d'avis favorable des deux entités, élaboration de la licence et des documents afférents (Arrêté et cahier des charges).

Etape n° 4 : Transmission du dossier à la signature du Ministre en charge des Télécommunications pour signature.

Etape n° 5 : Remise de la licence et des pièces afférentes.

FRAIS DE DOSSIER PAR CATEGORIE D'ACTIVITE

Item	Catégorie	Frais de dossier
1	Opérateurs réseaux mobiles (GSM, CDMA,...) 3G	20 000 000 F
2	Opérateurs réseaux mobiles (GSM, CDMA,...) 2G	10 000 000 F
3	Opérateur de fourniture de service VSAT	5 000 000 F
4	Opérateur Wimax	7 000 000 F
5	Opérateur FAI/ISP	500 000 F
6	Opérateur de transmission de données et services à valeur ajoutée	500 000 F
7	Opérateur GMPCS, Opérateur national du système GMPCS	2 000 000 F
8	Opérateur GMPCS, Opérateur de services GMPCS	500 000 F